



VILLE

D'AMILLY

CS 80909

45125 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026**

Objet :

**Subventions aux coopératives scolaires –
Classes de découverte – Ecole des Goths
primaire**

Date de convocation

20 Mai 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 32

**Pour Extrait Conforme,
Par délégation du Maire,
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260526-DEL2026061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/06/2026

Publication : 02/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six Mai à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-
RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH,
Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX,
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX,
Mme BEAUDENON, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ,
M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH
FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU,
M. MARKO, M. VITORINO, M. RIZZO, Mme CARNEZAT,
Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. GABORET, Mme JULIEN**

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. BOUQUET
Mme MICHEL**

Pouvoir à Mme FEVRIER

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 26 mai 2026

BM/N°2026/61

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTE – ÉCOLE DES GOTHS PRIMAIRE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2016, la Ville a décidé que son intervention dans l'organisation des « classes de découverte » appelées « sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée de catégories 2 et 3 » par les circulaires de l'Education Nationale, se limitera à une participation financière prélevée sur une enveloppe annuelle inscrite au budget primitif pour chaque école élémentaire et au vu d'un dossier de demande de subvention présentant le(s) projet(s) avec l'autorisation ou l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie.

Les projets suivants sont présentés :

1 / ECOLE DES GOTHS : Avis favorable de l'Inspection

- **5 classes – Grande section/CP/CE1/CE2/CM1 CE2/CM1** - 164 élèves – 5 enseignants – Projet annuel – Journée de fin de clôture du projet le vendredi 12 juin à la Pailleterie
- **Participation au projet** proposé par l'association Open AGRIFOOD qui œuvre pour « cultiver une meilleure alimentation ». Leur principal objectif porte sur **l'éducation à l'alimentation partout et pour tous**. Leur programme repose sur 4 piliers : **l'agriculture, la plantation, l'équilibre alimentaire et la cuisine**. Frais engagés toute l'année en fonction des ateliers.
- **Lieu** : A l'école et au Domaine de la Pailleterie
- **Frais** : Denrées alimentaires - Intervenants - Transport
- **Coût TOTAL : 2 570 €**
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 2 570 €

2 / ECOLE DES GOTHS : Avis favorable de l'Inspection

- **1 classe de CM2** - 24 élèves – 1 enseignant – Voyage avec nuitée du 18 au 24 mai 2026
- **Projet : Classe patrimoine et résistance** – Vercors – Visite du musée départementale de la résistance à Grenoble - Découverte de Vassieux (Nécropole, mémorial de la résistance, lieu de parachutage, grotte de la Luire) – Balade en milieu naturel montagnard (Croix Chabaud et Gorges du Bruyant)
- **Coût TOTAL : Transport, visite et hébergement/restauration : 13 572 €**
- **Financement** : Subvention communale sollicitée à hauteur de 4 180 € - Subvention du Département : 1 092 € - Subvention de l'association des parents d'élèves : 1 460 € - Participation des familles : 6 840 €

Dans le cadre de ces projets, l'école primaire des GOTHS sollicite les sommes de 2 570 € et de 4 180 € sur l'enveloppe budgétée 2026 de 6 750 € au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 26 mai 2026

**BM/N°2026/61
Suite 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable de la Commission Petite enfance/Enfance/Jeunesse du 12 mai 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser pour l'année 2026 :

- À la coopérative scolaire de l'école des GOTHS la somme de 2 570 € et 4 180 € pour les projets de classe de découverte décrits dans l'exposé.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Tom COLLEN-RENAUX

Bastien REDEUILH

